

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 4 mai 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 32 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLE - Christian BURLE - Éric LE DISSES - Serge PEROTTINO.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECOR-003-13878/23/BM

■ Renouvellement de l'adhésion à l'association "Pacte PME" pour développer les relations entre donneurs d'ordre et PME du territoire et paiement de la cotisation 2023

54630

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'association « Pacte PME » a pour objet de renforcer les relations entre les PME et les grands comptes (grandes entreprises publiques ou privées, établissements publics, ministères, collectivités locales, ...) qui peuvent être leurs clients ou leurs partenaires.

Pour ce faire, les activités de l'association se déploient sur deux axes :

- L'ouverture des grands comptes à de nouveaux fournisseurs ou partenaires,
- Le renforcement des PME ou ETI qui sont déjà leurs fournisseurs ou partenaires.

Ces axes sont mis en œuvre en associant non seulement des grands comptes et des organisations professionnelles représentant des PME, mais aussi des établissements financiers, des investisseurs, des établissements d'enseignement supérieur, des établissements publics de recherche, des pôles de compétitivité et des organismes publics d'aide aux PME.

L'association agit dans le cadre d'une démarche intitulée « mobilisation positive » décrite dans le « Pacte PME » à laquelle les membres doivent adhérer.

L'adhésion de la Métropole à l'association « Pacte PME » est un moyen de fédérer l'ensemble des acteurs autour de dispositifs contribuant à la mise en œuvre du nouvel Agenda du Développement Economique métropolitain adopté le 30 juin 2022. Aussi, la Métropole entend soutenir le « Métropolitain Business Act (MBA) » initié par la CCIMP et développer les actions structurantes de la relation entre les donneurs d'ordre et les PME du territoire.

Dans ce cadre, la Métropole Aix-Marseille Provence a décidé d'adhérer à l'association « Pacte PME » par délibération n° ECO 008-3623/18/CM du Conseil de la Métropole du 22 mars 2018.

Aussi, compte tenu de l'objet et des objectifs poursuivis par l'association « Pacte PME », il est proposé de renouveler l'adhésion de la Métropole à cette association pour l'année 2023.

Le montant de la cotisation annuelle est fixé à 12 400 euros pour l'année 2023.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant approbation du nouvel Agenda du Développement Économique Métropolitain.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que l'adhésion de la Métropole à l'association « Pacte PME » est notamment un moyen de fédérer l'ensemble des acteurs autour de dispositifs contribuant à la mise en œuvre du nouvel Agenda du Développement Economique métropolitain ;
- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence a ainsi adhéré à l'association "Pacte PME" en 2018 et souhaite renouveler son adhésion pour l'année 2023 ;
- Qu'il convient d'approuver le règlement de la cotisation correspondante, d'un montant de 12 400 euros.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvés le renouvellement de l'adhésion à l'Association Pacte PME pour l'année 2023 et le paiement de la cotisation correspondante de 12 400 euros.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget Principal de la Métropole, en section de Fonctionnement : Sous Politique B320 - chapitre 011 - nature 6281 - Fonction 61.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Développement économique,
Plan de relance pour les entreprises,
Artisanat et Commerce

Gerard GAZAY